

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER DU MARDI 16 MARS 2021

Espace Culturel Saint-Grégoire – Place de la Tuilerie - MUNSTER

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18heures30.

Présents :

BREITENBACH

Monique HANS, Maire

Jean-Martin MEYER, Adjoint au Maire

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Angelo ROMANO, Maire

Jean-Jacques MOREL, Adjoint au Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Maire

Maurice HENRY, Adjoint au Maire

HOHROD

Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire

LUTTENBACH

Bernard REINHEIMER, Maire

Alfred WEICK, Adjoint au Maire

METZERAL

Denise BUHL, Maire, Conseillère Régionale, Maire

Robert GEORGE, Conseiller Municipal

MITTLACH

Bernard ZINGLE, Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Mady REBERT, Adjoint au Maire

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Maire

Monique MARTIN, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale

Jean-François WOLLBRETT, Adjoint au Maire

Marc WIOLAND, Adjoint au Maire

Carla BRUNETTI, Adjoint au Maire

Roland GIANTI, Adjoint au Maire
Audrey LUTZ, Conseillère Municipale
Jean-Daniel CHAPOT, Conseiller Municipal

SONDERNACH

Thierry BESSEY, Maire
Daniel HAUDY, Adjoint au Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean ELLMINGER, Maire
Claude MEYER, Adjoint au Maire

SOULTZEREN

Philippe BRESCHBUHL, Maire
Heidi DEYBACH, Conseillère Municipale

STOSSWIHR

Daniel THOMEN, Maire
Patricia EBERSHOL, Conseillère Municipale

WASSERBOURG

Jean-François KABUCZ, Maire
Alain GANGLOFF, Adjoint au Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Maire
Geneviève TANNACHER, Adjoint au Maire

Absents excusés et représentés :

Charles FRITSCH, Adjoint au Maire de HOHROD

Absents excusés et non représentés :

Antoinette STRAUMANN, Adjoint au Maire de MUNSTER

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Patrick ALTHUSSER, Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER, *procuration à Madame Mady REBERT, Adjoint au Maire de MUHLBACH-SUR-MUNSTER,*

Invités (sans droit de vote) :

Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,
Francine DIERSTEIN-MULLER, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de HOHROD,
Marie Agnès SPENLE, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MITTLACH.

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Jean-François KABUCZ pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 02 mars 2020**
2. **Communication des décisions du Bureau du 09 mars 2021**

3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Communication des décisions du Président dans le cadre de ses délégations**
5. **Assainissement**
 - 5.1. Information sur le schéma directeur d'assainissement
 - 5.2. Présentation du Budget Primitif annexe assainissement 2021
 - 5.3. Participation des communes à l'assainissement intercommunal
6. **Finances**
 - 6.1. Présentation du Budget Primitif annexe Maison du Fromage 2021
 - 6.2. Présentation du Budget Primitif annexe Fromagerie 2021
 - 6.3. Présentation du Budget Primitif annexe Chaufferie Bois 2021
 - 6.4. Présentation du Budget Primitif annexe ZAE Bel Air 2021
 - 6.5. Présentation du Budget Primitif annexe Centre aquatique 2021
 - 6.6. Présentation du Débat d'orientations budgétaires 2021 du budget général de la CCVM
7. **Transport**
 - 7.1. Prise de compétence Mobilité par la CC Vallée de Munster
8. **Informations et points divers**
 - 8.1. Numéricable - Démantèlement du réseau : demande de subvention et assistance juridique auprès de Fidal
 - 8.2. Déchets – Avenant au marché d'exploitation du centre de valorisation – collecte benne à verres
 - 8.3. Divers

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse, le public et le personnel.

Compte tenu du contexte sanitaire, le président invite les membres de l'assemblée à conserver les masques durant toute la séance.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 MARS 2021

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 02 mars 2021 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU 09 MARS 2021

DECISION N° 011/2021 – MAISON DU FROMAGE

Modulation de loyers de la Maison du Fromage Vallée de Munster dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 octobre 2020 qui acte la fermeture administrative des restaurants et des bars en vue de limiter la propagation du virus de la Covid-19

Vu les compétences de la CC Vallée de Munster en matière de développement économique,

Vu la délégation de service public conclue avec la SAS Maison du Fromage depuis le 1^{er} février 2017 d'une durée de 8 ans qui porte sur l'exploitation d'un musée, d'un restaurant et d'une boutique.

Vu le processus de résiliation amiable de la délégation de service public avec effet au 8 mars 2021.

Considérant la fermeture administrative des restaurants depuis le 29 octobre 2020

Considérant l'impact économique majeur de la crise sanitaire du Covid 19 sur l'activité des entreprises et professionnels situés sur le territoire communautaire

Considérant que la CCVM est compétente en matière de développement économique

Considérant que la CCVM loue des locaux lui appartenant à des professionnels ou des entreprises rendus fragiles par les mesures d'urgence décrétées, qu'il convient d'aider par des mesures d'exonération des loyers

Considérant que cette aide financière s'adresse aux entreprises et professionnels qui s'acquittent d'un loyer et dont le bailleur est la CCVM

Considérant que l'Etat a mis en place un dispositif important pour permettre aux entreprises d'assumer les charges fixes liées à une entreprise en fermeture administrative

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :

D'ACCORDER un abattement sur le loyer de la MDF pour la période de novembre, décembre, janvier et février et de porter le loyer à 1500 € HT/ mois.

DE PRECISER, que compte tenu de la résiliation amiable de la DSP avec effet au 8 mars 2021, aucun loyer ne sera appelé pour le mois de mars 2021.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 012/2021 – MAISON DU FROMAGE
Exploitation 2021 dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire

Le conseil communautaire a autorisé le 02 mars 2021, le président a signé le protocole transactionnel pour la résiliation de la délégation de service public pour l'exploitation du complexe agro touristique de la Vallée de Munster avec effet au 8 mars 2021.

En pleine pandémie de Covid 19 et en l'absence de perspective à court et moyen terme sur les possibilités d'exploitation de l'outil (mesures sanitaires à observer, jauge réduite pour le centre d'interprétation, possibilité d'exploiter le restaurant avec ou sans couvre-feu...), il est délicat pour la collectivité de négocier un contrat d'exploitation dans la durée.

Pour autant, laisser fermer la structure en 2021 serait dommage et dommageable pour son image, car elle propose de surfaces importantes intérieures et extérieures et le centre d'interprétation présente un attrait particulier pour les touristes mais également pour la clientèle de proximité. Par ailleurs, il est rappelé que la MDF via sa boutique de produits locaux et du terroir permet à des producteurs et artisans locaux de commercialiser leur production, il est important de maintenir en ces temps difficiles, ce moyen de vente.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre en œuvre la même solution qu'en 2016, à savoir avoir recours à une convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public pour la saison 2021.

En parallèle, la CCVM travaillera au cours de l'année 2021, sur un mode d'exploitation pérenne de la Maison du Fromage avec l'appui du bureau Fidal.

Il est rappelé qu'une convention d'occupation précaire du domaine public peut se faire librement, sans mise en concurrence, ni formalisme particulier. Il est proposé au Bureau de réaliser un appel à projets sur la base d'un cahier des charges qui précisera les principales modalités d'exploitation attendues par la collectivité (document joint à la présente note). Un avis d'appel public à la concurrence sera édité sur le site Internet de la collectivité, de l'AMHR ainsi que dans la presse locale. Le retour des offres est prévu pour le lundi 29 mars 2021 et les auditions se tiendront dès le mardi 30 mars 2021.

Compte tenu de la durée très courte (moins d'un an) de la convention d'occupation, il est proposé de privilégier les candidats qui offriront une gestion unifiée du site.

La collectivité, pour cette année particulière, assumera une partie de la maintenance du bâtiment et du domaine (maintenance ascenseur et système de chauffage, espaces verts...) afin que l'exploitant puisse se concentrer sur l'exploitation des entités commerciales.

Il est proposé qu'un jury en charge de l'examen des candidatures et des offres soit créé. Un appel à candidatures est lancé, étant précisé que les auditions des exploitants potentiels sont programmées le mardi 30 mars 2021.

Ces explications apportées,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

Vu le projet de cahier des charges,

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :**

DE VALIDER le recours à une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation sur la saison 2021 de la Maison du Fromage.

DE VALIDER le cahier des charges de l'appel à projets et la démarche de publicité.

DE PRECISER que la convention d'occupation temporaire sera valable uniquement sur l'année 2021.

DE PRECISER que les membres du jury en charge de l'examen des candidatures et des offres sont :

Monsieur Norbert SCHICKEL,
Madame Denise BUHL
Monsieur Bernard REINHEIMER
Monsieur André TINGEY

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 09 juillet 2020, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1^{er} AU 28 FEVRIER 2021 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	SARL VONTHRON EQUIPEMENTS	Remplacement luminaire LED ECSG	215	1 709,59 €
MATERIEL AMORTISSABLE	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Acquisition livres Médiathèque	147	2 075,53 €
	ASTECH	Acquisition conteneurs PAV	101-246	44 360,40 €
FOURNITURES	LIBRAIRIE CARPE DIEM	Décembre 2020 Fourniture livres Bibliothèque Stosswihr	114	830,26 €
	Botaniques Editions SARL	Décembre 2020 Fourniture plaquettes sièges à ECSG	115	444,00 €
	UGAP	Janvier 2021 Fournitures administratives	130	87,70 €
	GILG Pâtisserie	Février 2021 Vœux Trésorerie Galette	159	31,80 €
	SA MANUTAN	Février 2021 Fournitures entretien CCVM et Médiathèque	160	678,40 €

	HENRI JULIEN	Février 2021 Fournitures entretien CCVM	206	237,84 €
	SA MANUTAN	Février 2021 Fournitures entretien Médiathèque	207	115,50 €
	BRICONAUTE	Janvier 2021 Petites fournitures	208	705,85 €
	SOC 10 DOIGTS	Animations Petites Vacances février 2021 Fourniture pour bricolage	222	144,31 €
	SUPER U	Février 2021 Frais alimentation	250	65,96 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	COCCORULLO Frédéric	Remise en peinture logement 1er étage immeuble 34	89	440,00 €
	WEREY MX RACING & Fils	Janvier 2021 Réparation mobylette archiviste	90	131,30 €
	LEFRANC Imprimerie	Décembre 2020 Impression chèques Je consomme local	111	1 383,60 €
	PUB SERVICES COMMUNICATIONS	Décembre 2020 Distribution Bulletin Intercommunal	112	485,23 €
	VUANO Tristan	Janvier 2021 Réalisation photos Vallée Munster	116	1 600,00 €
	JOURNAL DES SPECTACLES	Janvier 2021 Annonce Spectacles ECSG	117	438,00 €
	ALSACE DESTINATION TOURISME	Participation réalisation vidéo promotion site mémoire Alsace Vosges	144	279,00 €
	BRUNN	Mise en place portière inox ramonage à ECSG	146	181,80 €
	SONOREST	Janvier 2021 Réparation alarme incendie	249	129,60 €

PERIODE DU 1^{er} AU 28 FEVRIER 2021 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE	SARL ALSACE MICRO-SERVICES	Acquisition moniteur et tablette	24	1 258,20 €
FOURNITURES	EGLINSDOERFER PFOHL	Janvier 2021 Achat bac de rangement	30	308,78 €
	BRICONAUTE	Janvier 2021 Fourniture petit équipement	44	309,91 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	EIFFAGE ENERGIE	Janvier 2021 Révision turbine Relec	31	538,56 €
	DID SECURITE	Janvier 2021 Vérification extincteur	34	281,40 €
	VAL LOC	Février 2021 Location ponceuse	45	59,86 €
	SCHMIDT GARAGE SARL	Février 2021 Entretien véhicule Partner	46	91,86 €

PERIODE DU 1^{er} AU 28 FEVRIER 2021 – Budget Maison du Fromage

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	ROSE & Fils	Remplacement pompe double Chaufferie bois	3	1 956,00 €

POINT 4 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Néant

POINT 5 – ASSAINISSEMENT

5.1. Informations sur l'élaboration du schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales à l'échelle de Colmar et environs – Point présenté par JF KABUCZ

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, Colmar Agglomération a en charge l'organisation de l'ensemble du processus de passation et de conclusion du marché ainsi que son exécution. La procédure de consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert – marché de prestations intellectuelles, a été lancée fin décembre 2020, pour une remise des offres le 27/01/21.

Deux offres ont été réceptionnées et analysées par le bureau d'études BEREST, assistant à maître d'ouvrage :

Groupement 1 : SAFEGE SAS (mandataire) / Prestations de Mesures Hydrauliques (PMH)

Groupement 2 : IRH INGENIEUR CONSEIL SAS (mandataire) / OXYA Conseil SARL / BF Assainissement / CYCLO'TERRE

Les deux candidats présentent les capacités professionnelles, techniques et financières, ainsi que les moyens humains et matériels requis pour l'objet de la consultation.

Au regard des critères de jugement des offres, la CAO du groupement, réunie le 15 février a donc décidé de retenir l'offre du groupement SAFEGE SAS pour un montant de 899.580,91 € HT soit 1 079.497,09 € TTC (tranche ferme et tranches optionnelles ; l'estimatif de BEREST était à 882.749 € HT).

Colmar Agglomération précise que ce marché comprend deux lignes supplémentaires qui n'étaient pas prévues initialement :

- la réalisation d'analyses sur les 25 substances répertoriées lors des campagnes de recherche des micropolluants en entrée de station d'épuration qui pourrait s'avérer intéressante pour le diagnostic à l'amont en cours de réalisation au niveau du SITEUCE. Cette ligne était demandée à titre d'information pour espérer avoir des tarifs avantageux, mais ne concernerait que le SITEUCE le cas échéant (20 260 € HT).

- la mission d'assistant à maître d'ouvrage pour la rédaction et le suivi du marché d'Inspections Télévisuelles qui s'effectuera par un marché indépendant.

Pour la CCVM, le montant prévisionnel s'élève à 265.315 € HT, avec une subvention prévisionnelle de 185.721 € de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, soit un solde prévisionnel à charge de 79.594 €. Un acompte de 35.000 € est programmé dans le budget 2021 – assainissement.

5.2. Présentation du Budget Primitif annexe Assainissement 2021 – Point présenté par D. THOMEN

La section de fonctionnement est arrêtée à 811.806.01 € pour le budget assainissement collectif.

Au niveau des dépenses, il convient de noter que 397.000 € seront reversés au SITEUCE pour le traitement des eaux usées au niveau de la station d'épuration. Les frais de personnel sont légèrement en hausse compte tenu de l'affectation d'un ingénieur principal pour la supervision du service.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisations 2020
Chapitre 011	Charges à caractère général	453 250,00 €	470 090,00 €	437 055,72 €
Chapitre 012	Charges de personnel	81 500,00 €	73 000,00 €	71 222,24 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	1,49 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	39 046,01 €	70 700,00 €	- €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	51 000,00 €	- €	- €
Chapitre 042	Opérations entre sections	187 000,00 €	186 520,00 €	186 451,38 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		811 806,01 €	800 320,00 €	694 730,83 €

Les recettes proviennent des contributions versées par les communes membres au titre du traitement des eaux usées collectées (604.000 €), au résultat de fonctionnement reporté et à l'amortissement des subventions à hauteur de 91.000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisations 2020
R002	Résultat de fonctionnement reporté	112 596,01 €	84 599,58 €	84 599,58 €
Chapitre 70	Vente de produits	1 200,00 €	1 510,42 €	1 120,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	607 010,00 €	620 010,00 €	629 512,32 €
Chapitre 76	Produits financiers		0,00 €	2,10 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels		3 600,00 €	1 500,00 €
Chapitre 042	Opérations entre sections	91 000,00 €	90 600,00 €	90 592,84 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		811 806,01 €	800 320,00 €	807 326,84 €

Concernant la section d'investissement, elle est arrêtée à 1.527.029,29 €

La principale dépense est liée à l'acompte que la CC versera au titre du schéma directeur d'assainissement qui va être réalisé pour un montant de 35.000 € au titre de 2021. Des crédits sont prévus pour remplacer une conduite défectueuse ainsi que le véhicule actuel du service si nécessaire.

Sont reportés au titre des RAR 2020, le changement du système d'autosurveillance ainsi que des remplacements de tampons à hauteur de 51.701,60 €.

DEPENSES D INVESTISSEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisations 2020
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00 €		
Chapitre 20	Immobilisations Incorporelles (frais étude - schéma directeur accompte)	35 000,00 €	10 000,00 €	- €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	125 000,00 €	180 000,00 €	49 747,82 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 224 327,69 €	1 148 714,82 €	- €
Chapitre 040	Opérations entre sections	91 000,00 €	90 600,00 €	90 592,84 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 475 327,69 €	1 429 314,82 €	140 340,66 €
Restes à réaliser 2020		51 701,60 €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 527 029,29 €	1 429 314,82 €	140 340,66 €

Au niveau des recettes d'investissement, elles sont constituées du report d'investissement à hauteur de 1.289.029,29 €, du virement de la section de fonctionnement ainsi que de l'amortissement des biens.

RECETTES D INVESTISSEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisations 2020
R001	Résultat d'investissement reporté	1 289 029,29 €	1 242 794,82 €	- €
Chapitre 13	Subvention d'investissement		- €	123,75 €
Chapitre 021	Virement section fonctionnement	51 000,00 €	0,00 €	
Chapitre 042	Opérations entre sections	187 000,00 €	186 520,00 €	186 451,38 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 527 029,29 €	1 429 314,82 €	186 575,13 €

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 02 mars 2021,
Vu le résultat constaté au Compte administratif 2020 du budget annexe assainissement,
Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Assainissement collectif 2021– nomenclature M4 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

5.3. Présentation des contributions des communes au titre de l'assainissement intercommunal - point présenté par Jean – François KABUCZ

Afin de voter le niveau des participations communales, il est présenté les modalités de calcul de la participation sollicitée par la CCVM auprès des communes membres et de la Piscine au titre du fonctionnement du service d'assainissement 2021.

Communes	Population légale 2018 - entrée en vigueur au 01/01/2021	% pop	Exploitation							TOTAL GENERAL 2021	PM Conso eau 2019 assujettie redevance d'assain. selon déclaration des communes
			Total F + amortiss.	Fonctionnement	Amortissement net des biens (amortissement subv déduit)	Conso eau assujettie à redevance d'assainissement 2019 / en m ³	% (conso)	Participation SITEUCE 2021	Total exploitation		
Breitenbach	842	5,23%	10 833,79	5 809,42	5 024,37	32 139	4,61	18 291,50	29 125,29	29 125,29	32 139
Eschbach	377	2,34%	4 850,76	2 601,13	2 249,63	12 618	1,81	7 181,37	12 032,13	12 032,13	12 618
Griesbach	717	4,46%	9 225,45	4 946,98	4 278,47	28 133	4,03	16 011,54	25 236,99	25 236,99	28 133
Gunsbach	909	5,65%	11 695,86	6 271,69	5 424,17	34 809	4,99	19 811,10	31 506,96	31 506,96	34 809
Hohrod	384	2,39%	4 940,83	2 649,43	2 291,40	11 358	1,63	6 464,26	11 405,09	11 405,09	11 358
Luttenbach	755	4,69%	9 714,38	5 209,16	4 505,22	34 010	4,88	19 356,36	29 070,74	29 070,74	34 010
Metzeral	1 064	6,61%	13 690,20	7 341,12	6 349,08	45 227	6,48	25 740,37	39 430,58	39 430,58	45 227
Mittlach	334	2,08%	4 297,49	2 304,45	1 993,04	9 721	1,39	5 532,58	9 830,07	9 830,07	9 721
Muhlbach	786	4,89%	10 113,25	5 423,05	4 690,20	32 464	4,65	18 476,47	28 589,72	28 589,72	32 464
Munster	4 737	29,44%	60 949,71	32 683,18	28 266,53	245 301	35,17	139 609,94	200 559,66	200 559,66	245 301
Sondernach	620	3,85%	7 977,37	4 277,72	3 699,65	8 072	1,16	4 594,08	12 571,45	12 571,45	8 072
Soultzbach	752	4,67%	9 675,78	5 188,46	4 487,32	31 991	4,59	18 207,27	27 883,05	27 883,05	31 991
Soultzeren	1 132	7,04%	14 565,14	7 810,29	6 754,85	26 102	3,74	14 855,62	29 420,76	29 420,76	26 102
Stosswehr	1 390	8,64%	17 884,76	9 590,38	8 294,38	58 542	8,39	33 318,43	51 203,19	51 203,19	58 542
Wihr-au-val	1 289	8,01%	16 585,22	8 893,52	7 691,70	51 788	7,42	29 474,48	46 059,70	46 059,70	51 788
La Piscine						35 272	5,06	20 074,61	20 074,61	20 074,61	35 272
TOTAL	16 088		207 000,00	111 000,00 €	96 000,00 €	697 547	100,00	397 000,00 €	604 000,00 €	604 000,00 €	697 547

Monsieur Angelo ROMANO demande si la date de prise de compétence de l'eau et de l'assainissement est toujours fixée en 2026. Monsieur le Président confirme que l'objectif de 2026 est toujours à l'horizon et qu'une réunion de présentation de l'étude déjà effectuée sera organisée courant du mois de mai.

Ces explications apportées,
Vu le budget assainissement voté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE VOTER les participations communales afférentes au titre de l'année 2021.
D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 6 – FINANCES

6.1. Présentation du Budget Primitif annexe Maison du Fromage 2021 – Point présenté par D. THOMEN

Le budget de la Maison du Fromage prend en considération l'impact de la résiliation amiable de la délégation de service public (indemnité de résiliation, reprise du stock de la boutique et du combustible, rachat de matériel) et une ouverture partielle pour l'année 2021 dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire. Par ailleurs, la CC devra assurer l'entretien du bâtiment entre les deux périodes d'exploitation, aussi des travaux de remise aux normes et de rafraîchissement sont également prévus. Il convient également d'acter la remise de loyer consentie sur la période de novembre à février 2021 conformément à la décision du bureau du 9 mars 2021 (complément de crédits au chapitre 67). Les dépenses sont donc en augmentation sur la section de fonctionnement par rapport à l'année passée. La section de fonctionnement est arrêtée de manière prévisionnelle à 504 194,48 €.

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021 MAISON DU FROMAGE			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
Chapitre 011	Charges à caractère général	93 000,00 €	42 735,00 €	34 789,57 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	500,00 €	3 500,00 €	-00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	2,10 €
Chapitre 66	Charges Financières	60 300,00 €	60 300,00 €	59 177,88 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	53 100,00 €	14 000,00 €	13 666,03 €
Chapitre 68	Dotations provisoires semi-budgétaires	0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	239 700,00 €	236 600,00 €	236 599,40 €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	57 584,48 €	32 421,35 €	0,00 €
DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021 MAISON DU FROMAGE		504 194,48 €	407 566,35 €	362 234,98 €

Au niveau des recettes, les loyers attendus sont revus à la baisse. Les prévisions de recettes de loyer sont le minima attendu (exploitation uniquement possible pour la partie boutique) et il est programmé un remboursement partiel du stock de la boutique. Pour permettre l'équilibre du budget MDF, une subvention de fonctionnement du budget général est programmée à hauteur de 303 110 €.

RECETTES FONCTIONNEMENT 2021 MAISON DU FROMAGE			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
R002	Excédent de fonctionnement reporté	16 364,48 €	21 711,35 €	0,00 €
Chapitre 70	Produits des services	12 500,00 €	4 100,00 €	4 025,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	25 510,00 €	58 510,00 €	58 673,80 €
Chapitre 76	Produits financiers	10,00 €	10,00 €	0,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	303 110,00 €	181 535,00 €	176 530,81 €

Chapitre 042	Opérations d'ordre	146 700,00 €	<i>141 700,00 €</i>	<i>141 658,50 €</i>
RECETTES FONCTIONNEMENT 2020		504 194,48 €	407 566,35 €	380 888,11 €

Concernant l'investissement, tout d'abord, 2021 verra la concrétisation de la maîtrise foncière du site avec le déblocage du prêt inhérent. Il est également prévu des crédits pour le réaménagement thermique du Hoistock (les travaux sont estimés à 335.000 € HT- ils ne seront réalisés qu'après concertation avec le nouvel exploitant) ainsi qu'une enveloppe de 100.000 € pour des investissements divers et une reprise de certains éléments de scénographie et d'animations. La charge liée au remboursement du capital de la dette est en évolution compte tenu de la concrétisation à venir du prêt pour le foncier.

DEPENSES INVESTISSEMENT 2021 MAISON DU FROMAGE			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
D001	Déficit d'investissement reporté	21 679,27 €	53 048,03 €	
Chapitre 16	Emprunt	150 000,00 €	118 300,00 €	118 247,87 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (article 2031)	16 000,00 €	24 800,00 €	10 250,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	435 055,21 €	831 677,55 €	12 195,10 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	146 700,00 €	141 700,00 €	141 658,50 €
DEPENSES INVESTISSEMENT 20201		769 434,48 €	1 169 525,58 €	282 351,47 €
Reste à réaliser 2020		501 850,00 €		
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		1 271 284,48 €	1 169 525,58 €	282 351,47 €

La section d'investissement du budget MDF est arrêtée à 1.271.284,48 €. Des demandes de subvention ont été déposées dans le cadre de la DSIL et auprès du département et de la région pour le projet de réhabilitation thermique du Hoistock, le budget général pourra être amené, si nécessaire en fonction de l'avancement du projet, à verser une subvention d'équipement au budget MDF. Par ailleurs, le calendrier des réalisations d'investissement sera dépendant de l'exploitation pérenne du site et il conviendra d'associer le ou les futurs exploitants au choix des travaux.

RECETTES INVESTISSEMENT 2021 MAISON DU FROMAGE			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
R001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Affectation du résultat	24 000,00 €	12 800,00 €	12 800,00 €
Chapitre 13	Subvention équipement	450 000,00 €	387 704,23 €	64 320,83 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	239 700,00 €	236 600,00 €	236 599,40 €
Chapitre 21	Virement section fonctionnement	57 584,48 €	32 421,35 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT 2020		771 284,48 €	1 169 525,58 €	313 720,23 €
Reste à réaliser 2020		500 000,00 €		
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT		1 271 284,48 €	1 169 525,58 €	313 720,23 €

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 02 mars 2021,
Vu le résultat constaté au Compte administratif 2020 du budget annexe Maison du Fromage,
Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Maison du Fromage 2021 – nomenclature M14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

6.2. **Présentation du Budget Primitif annexe Fromagerie 2021** – Point présenté par Daniel THOMEN

Le budget fromagerie 2021 s'établit à 120.403,32 € en section de fonctionnement.

Compte tenu de la fin du bail emphytéotique, le budget ne verse plus de loyer mais rembourse un emprunt de 70.000 € pour le foncier de la fromagerie. Quelques crédits sont inscrits en entretien de bâtiment pour faire face à une éventuelle dépense. Les principales dépenses sont liées à l'amortissement des biens (48.100 €), aux frais financiers (22.200 €) liés aux intérêts des emprunts et un virement à la section d'investissement est programmé à hauteur de 39.000 € pour permettre l'équilibre réel du budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
D002	Déficit de fonctionnement reporté			
Chapitre 011	Charges à caractère général	11 093,32 €	11 518,18 €	7 244,26 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00 €	-00 €	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	39 000,00 €	33 000,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	48 100,00 €	47 800,00 €	47 679,20 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	0,23 €
Chapitre 66	charges financières	22 200,00 €	23 300,00 €	23 296,90 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles		3 000,00 €	3 000,00 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		120 403,32 €	118 628,18 €	81 220,59 €

Les recettes de fonctionnement proviennent de l'amortissement des subventions, des loyers versés par l'exploitant qui sont en augmentation car à compter d'avril 2021, lesdits loyers seront valorisés mensuellement à 3.000 € HT et d'une subvention du budget général de 56.000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
R002	Excédent de fonctionnement reporté	4 853,32 €		
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	33 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	56 000,00 €	58 700,00 €	58 645,73 €
Chapitre 70	produits des services			
Chapitre 042	Opérations d'ordre	26 550,00 €	26 550,00 €	26 550,00 €
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		120 403,32 €	106 250,00 €	106 195,73 €

Au niveau de la section d'investissement qui est arrêté à 189 600 €, elle comprend l'acquisition foncière pour 70 000 € et la concrétisation du prêt afférent en reste à réaliser.

Les dépenses d'investissement sont liées au report suite à la clôture du budget 2020, au remboursement du capital de la dette et à l'amortissement des subventions. Une somme de 5.000 € est inscrite au titre des immobilisations si besoin.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
D001	Déficit d'inv reporté	30 223,01 €	28 715,83 €	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	426,99 €	2 000,00 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunt	55 400,00 €	51 400,00 €	51 356,38 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 000,00 €	70 854,17 €	-00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre (amortissement des subventio	26 550,00 €	26 550,00 €	26 550,00 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	117 600,00 €	179 520,00 €	77 906,38 €
	Reste à réaliser 2020	72 000,00 €		
	DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	189 600,00 €		

Les recettes sont liées à l'affectation du résultat pour 32.500 €, à l'amortissement des biens et au virement de la section de fonctionnement (39.000 €).

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
R001	Résultat reporté	0,00 €		
1068	Affectation du résultat	32 500,00 €	28 720,00 €	28 720,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	48 100,00 €	47 800,00 €	47 679,20 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	0,00 €	70 000,00 €	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	39 000,00 €	33 000,00 €	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	119 600,00 €	179 520,00 €	76 399,20 €
	Reste à réaliser 2020	70 000,00 €		
	RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	189 600,00 €		

*Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 02 mars 2021,
Vu le résultat constaté au Compte administratif 2020 du budget annexe Fromagerie
Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et **DE VOTER** le budget primitif Fromagerie 2021– nomenclature M14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

6.3. **Présentation du Budget Primitif annexe Chaufferie bois 2021** - Point présenté par Daniel THOMEN

Comme exposé au débat d'orientation budgétaire, lors de la construction des tarifs aux 2 abonnés, il avait été fait le choix d'intégrer une partie des frais fixes dans le prix de la chaleur vendue pour que le tarif de l'abonnement ne soit pas prohibitif. Or avec la fermeture administrative de la piscine, l'installation ne fonctionne pas, aussi les recettes ne permettent pas d'équilibrer les frais fixes. Aujourd'hui, lors du vote du budget, nous n'avons aucune indication sur une date de réouverture possible de la piscine.

Aussi, compte tenu des circonstances inédites de fonctionnement de la chaufferie bois liées aux conditions sanitaires des années 2020 et 2021, le versement d'une subvention exceptionnelle du budget général à ce budget M4 pourrait s'avérer utile.

Le budget primitif intègre donc cette possibilité, étant précisé qu'une délibération spécifique sera prise par le conseil communautaire en temps utiles pour indiquer les modalités de calcul de ladite aide

exceptionnelle. En effet, l'article L 2224-1 2 du CGCT prévoit quelques dérogations au strict principe de l'équilibre budgétaire des budgets M4, ainsi le conseil peut autoriser une prise en charge des dépenses du SPIC dans son budget général à la condition de motiver la prise en charge qu'il envisage et de fixer les règles de calcul et les modalités de versement de la subvention ainsi que le ou les exercices concernés. **La section de fonctionnement est équilibrée à 169.573 €.** Au niveau des dépenses, on retrouvera principalement l'acquisition de plaquettes bois, la maintenance et le ramonage de l'installation au chapitre 011. Les frais de personnel seront ajustés en fonction de la présence réelle des agents qui est nécessaire lorsque l'installation est en service. Puis, figurent les dépenses d'amortissement des biens, les charges financières liées aux emprunts et le virement à la section de fonctionnement pour assurer l'équilibre réel du budget.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
D002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 011	Charges à caractère général	85 200,00 €	96 100,00 €	55 810,42 €
Chapitre 012	Charges de personnel (affecté par le Budget général)	5 000,00 €	7 500,00 €	2 225,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	40 600,00 €	25 094,43 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	29 805,00 €	30 180,00 €	30 179,70 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	0,24 €
Chapitre 66	Charges Financières	8 958,00 €	9 750,00 €	9 572,53 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		169 573,00 €	168 634,43 €	97 787,89 €

Les recettes de fonctionnement proviennent de la vente de chaleur, de l'amortissement des subventions et de manière prévisionnelle une subvention exceptionnelle du budget général de 60.000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
Chapitre 70	Vente de produits fabriqués	92 313,00 €	151 374,43 €	81 339,94 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	10,00 €	0,00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	17 250,00 €	17 250,00 €	17 249,77 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		169 573,00 €	168 634,43 €	98 589,71 €

Au niveau de la section d'investissement, elle s'établit à 71.206,82 €.

Les dépenses comprennent le déficit d'investissement reporté, le remboursement du capital de la dette et l'amortissement des subventions.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
D001	Déficit d'investissement reporté	23 464,42 €	15 037,00 €	
Chapitre 020	Dépenses imprévues	67,68 €	- €	- €
Chapitre 16	Emprunt	30 299,56 €	30 800,00 €	29 669,92 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	125,16 €	500,00 €	- €
Chapitre 040	Opérations d'ordre (amortissement des subventions)	17 250,00 €	17 250,00 €	17 249,77 €
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		71 206,82 €	63 587,00 €	46 919,69 €

Les recettes d'investissement sont liées à l'affectation du résultat de l'année 2020, à l'amortissement des biens et au virement de la section de fonctionnement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT CHAUFFERIE 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
1068	Affectation du résultat	801,82 €	8 312,57 €	8 312,57 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	40 600,00 €	25 094,43 €	-00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	29 805,00 €	30 180,00 €	30 179,70 €
	RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT	71 206,82 €	63 587,00 €	38 492,27 €

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 02 mars 2021,
Vu le résultat constaté au Compte administratif 2020 du budget annexe chaufferie Bois,
Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Chaufferie Bois 2021– nomenclature M4 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

6.4. **Présentation du Budget Primitif annexe Zone d'Activités Bel Air** – Point présenté par Daniel THOMEN

Fin 2020, la CCVM est devenu du propriétaire des bâtiments de la ZA Bel Air. En 2021, la rétrocession des ateliers municipaux à la commune de Metzeral est programmée ainsi qu'une vente au bénéfice de la SCI CASALI. Des travaux d'aménagement sont prévus pour finaliser les lots avant leur vente et qu'il est provisionné une somme pour une reprise de l'étanchéité de certaines fenêtres en sachant qu'une action est encours auprès de l'assurance dommage ouvrage. En tant que propriétaire, la CCVM s'acquittera de la taxe foncière sur les espaces restant à vendre. Le budget prévoit également les écritures nécessaires pour réaliser les écritures de stock liés à l'année 2020.

La section de fonctionnement s'établit à 696.892,02 €

	Dépenses de fonctionnement	Prévu 2021	Prévu 2020	Réalisé 2020
D002	Déficit de fonctionnement reporté	296 166,87 €	- €	
Chapitre 011	Charges à caractère général	29 000,00 €	442 500,00 €	296 167,43 €
605	Achats de matériel, équipements	3 000,00 €	425 000,00 €	296 167,43 €
605	Travaux aménagement avant vente+ reprise fenêtre	18 000,00 €		
63512	Taxes foncières	8 000,00 €	17 500,00 €	- €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	- €
Chapitre 042	Opérations d'ordre (annulation stock suite ventes ce	177 179,76 €		
	Opérations d'ordre (annulation stock suite ventes à	194 535,39 €		
	DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT	696 892,02 €	442 510,00 €	296 167,43 €

	Recettes de fonctionnement	Prévu 2021	Prévu 2020	Réalisé 2020
R002	Excédent de fonctionnement reporté		0,46 €	0,46 €
Chapitre 70	Produits des services	371 715,15 €	442 499,54 €	- €
7015	Ventes de terrains aménagés (terrains metzeral)	123 819,76 €	442 499,54 €	- €
	Vente SCI Casali	53 360,00 €		
	vente potentielle (le solde)	194 535,39 €		
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	9,44 €	10,00 €	0,10 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre (variation stock 71 355) 2021	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	Opérations d'ordre (variation stock 71 355) 2020	296 167,43 €		
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		696 892,02 €	442 510,00 €	0,56 €

Au niveau de la section d'investissement, compte tenu des écritures de stock et de la vente des terrains à venir, **la section est équilibrée à 379.715,15 €.**

	DEPENSES INVESTISSEMENT	Prévu 2021	Prévu 2020	Réalisé 2020
D001	Déficit d'investissement reporté	54 547,72 €	54 547,72 €	54 547,72 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	325 167,43 €	152 730,56 €	0,00 €
3555	Terrains aménagés 2021	29 000,00 €	152 730,56 €	
3555	Terrains aménagés 2020	296 167,43 €		
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT		379 715,15 €	207 278,28 €	54 547,72 €
	RECETTES INVESTISSEMENT	Prévu 2021	Prévu 2020	Réalisé 2020
R001	Excédent d'investissement reporté		0,00 €	0
Chapitre 010	Stocks	379 715,15 €	207 278,28 €	0,00 €
3555	Terrains aménagés (ventes 2021)	177 179,76 €	207 278,28 €	0,00 €
3555	Terrains aménagés (ventes à venir)	194 535,39 €		
3555	Terrains aménagés (frais divers dont taxe foncière)	8 000,00 €		
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT		379 715,15 €	207 278,28 €	0,00 €

Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 02 mars 2021,

Vu le résultat constaté au Compte administratif 2020 du budget annexe ZA Bel Air,

Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif ZA BEL AIR 2021– nomenclature M14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

6.5. **Présentation du Budget Primitif annexe Centre aquatique 2021** – Point présenté par Daniel THOMEN

La construction du budget centre aquatique 2021 est délicate car nous ne disposons d'aucun élément sur la date possible de réouverture de la piscine qui est à l'arrêt depuis le mois de novembre 2020 et nous n'avons aucune information sur les conditions d'exploitation que l'on devra respecter (jauge, protocole sanitaire) et sur l'adhésion du public au produit proposé, sans compter que la fréquentation de la piscine reste très dépendante des conditions météo.

Le budget a donc été construit dans l'esprit de mars 2020 en prenant en considération l'impact sur les frais de fonctionnement de la fermeture sur les 3 premiers mois de 2021. Des décisions modificatives interviendront en cours d'année pour adapter le budget.

La section de fonctionnement du budget 2021 de la piscine est arrêtée à 1.553.255,73 €.

Les frais financiers sont à la hausse, en effet, le prêt contracté pour la construction de l'équipement arrive à échéance au mois de mai 2021 et nous contracterons en cours d'année le prêt lié au financement de la partie bien être – remise en forme et projet aqualudique en fonction de nos besoins. La CC a la possibilité de renoncer à 40 % de la somme prévue du crédit de 2.300.000 €.

DEPENSES FONCTIONNEMENT CNI 2021			Pr mémoire Prévisions mars 2020	Réalisé 2020
Chapitre 011	Charges à caractère général	447 500,00 €	561 300,00 €	329 392,78 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00 €	80 500,00 €	- €
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	161 751,50 €	319 756,14 €	0,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	820 000,00 €	810 000,00 €	579 896,91 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	20 100,00 €	20 500,00 €	20 232,13 €
Chapitre 66	Charges Financières	11 500,00 €	7 100,00 €	4 263,11 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €	100,00 €	3 838,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	89 904,23 €	79 300,00 €	74 708,96 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		1 553 255,73 €	1 878 556,14 €	1 012 331,89 €

C'est au niveau des recettes que l'incertitude est la plus grande. Par mesure de prudence, les recettes commerciales sont fixées à un niveau bas engendrant ainsi une subvention à considérer comme maximale du budget général de la collectivité (900.000 €).

Il est rappelé qu'en 2020, une subvention quasi réduite de moitié a été versée au budget annexe de la piscine. La mission pour l'enseignement de la natation est en baisse car en 2020, le public scolaire n'a été accueilli que quelques semaines.

Les recettes liées à la gestion du snack bar sont prévues à hauteur de 3.000 € (50% de son niveau habituel).

Au printemps, les nouveaux tarifs qui prendront en considération les nouveaux services et espaces offerts (salle fitness, cours collectif terrestre, espace bien être) seront présentés au conseil communautaire pour validation.

RECETTES FONCTIONNEMENT CNI 2021			Pr mémoire Prévisions mars 2020	Réalisé 2020
R002	Résultat de fonctionnement reporté	175 415,61 €	405 036,14 €	405 036,14 €
Chapitre 70	Produits des services du domaine	366 500,00 €	819 500,00 €	428 407,72 €
Chapitre 74	Fctva sur fonctionnement	5 000,00 €	3 000,00 €	4 867,25 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 000,00 €	6 220,00 €	1,74 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	901 000,00 €	550 000,00 €	286 553,64 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	8 000,00 €	0,00 €	13 558,26 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	94 340,12 €	94 800,00 €	49 322,75 €
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		1 553 255,73 €	1 878 556,14 €	1 187 747,50 €

Au niveau de la section d'investissement, elle est arrêtée à 4.590.599,76 €.

Concernant les dépenses, le déficit d'investissement est repris à hauteur de 1.357.634,41 €, le remboursement du capital de la dette est provisionné pour 118.000 €. Des immobilisations incorporelles de 10.000 € sont prévues pour le logiciel afférent à la billetterie et la réservation en ligne et on retrouve à l'article 21 l'enveloppe traditionnelle pour la confortation et la modernisation de l'équipement.

694.000 € sont inscrits pour finaliser le projet aqualudique dont l'APD a été approuvé lors de la séance du 9 février 2021.

DEPENSES INVESTISSEMENT CNI 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
D001	Déficit d'investissement reporté	1 357 634,41 €	333 676,09 €	0,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts et Dettes	200 000,00 €	249 000,00 €	163 155,58 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	3 660,00 €	2 160,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	104 475,27 €	344 398,19 €	139 704,72 €
Chapitre 23	Travaux en cours	694 000,00 €	4 176 100,44 €	1 046 472,26 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	94 340,12 €	94 800,00 €	49 322,75 €
DEPENSES INVESTISSEMENT		2 460 449,80 €	5 301 634,72 €	1 400 815,31 €
RESTES A REALISER 2020		2 130 149,96 €		
DEPENSES TOTALES D INVESTISSEMENT		4 590 599,76 €	5 301 634,72 €	1 400 815,31 €

Au niveau des recettes d'investissement, ont été inscrits les prévisions de subventions au titre de la DETR-DSIL pour le projet aqualudique ainsi que l'aide régionale pour le projet global, le FCTVA de 190.531,29 €, le virement de la section de fonctionnement ainsi que les amortissements. Le prêt de 2.300.000 € figure en reste à réaliser ainsi qu'une partie du FCTVA liée aux travaux, des subventions d'équipement du département, de l'Etat pour la phase 1 des travaux et de la CCVM.

RECETTES INVESTISSEMENT CNI 2021			Pr mémoire Prévisions 2020	Réalisé 2020
Chapitre 021	Virement section fonctionnement	161 751,50 €	319 756,14 €	
Chapitre 10	Dotations	190 531,29 €	637 593,82 €	75 263,41 €
Chapitre 13	Subvention d'investissement	645 000,00 €	1 957 984,76 €	186 104,85 €
Chapitre 16	Emprunts		2 300 000,00 €	0,00 €
Chapitre 165	Dépôt et cautionnement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisation en cours			40 779,77 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre	89 904,23 €	79 300,00 €	74 708,96 €
Chapitre 024	Produits de cession d'immo	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €
RECETTES INVESTISSEMENT		1 092 187,02 €	5 301 634,72 €	376 856,99 €
RESTES A REALISER 2020		3 498 412,74 €		
RECETTES TOTALES D INVESTISSEMENT		4 590 599,76 €	5 301 634,72 €	376 856,99 €

*Vu le débat d'orientations budgétaires réalisé le 02 mars 2021,
Vu le résultat constaté au Compte administratif 2020 du budget annexe Centre aquatique,
Vu le projet de budget présenté en séance et les explications apportées,*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'APPROUVER et DE VOTER le budget primitif Centre aquatique 2021– nomenclature M14 – tel qu'il figure dans la maquette jointe.

D'AUTORISER Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

6.6. **Présentation du débat d'orientations budgétaires du budget principal 2021** – Point présenté par Daniel THOMEN avec introduction du Président

En introduction, Monsieur le Président souligne les difficultés rencontrées pour la construction du Budget 2021 compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et de la non-connaissance à ce jour des recettes attendues au niveau de la fiscalité. Le budget présenté tient compte de l'état général du pays et des grandes lignes qu'on se fixe pour l'année. Il prend en compte les opérations déjà lancées et les actions nouvelles. Il est établi à plus de 10 millions d'euros en comprenant le soutien aux budgets annexes. A ce stade, le besoin d'augmenter la fiscalité ne se fait pas ressentir, car le Compte Administratif 2020 a permis de créer des réserves. Les opérations d'investissement en cours sont prises en compte dans le Budget. Au niveau des charges de personnel on constate une évolution due à un renforcement pour mener à bien nouveaux projets tels que France Services, Petites villes de demain... Globalement, ce Budget présente une situation saine pour permettre d'affronter les années à venir qui seront encore marquées par les effets de la COVID.

Le Conseil Communautaire est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312- 1 du Code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A ce titre, l'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. Monsieur le Président doit donc présenter à l'occasion du DOB 2021, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est programmé le 16 mars prochain, l'objectif étant que le budget primitif 2021 soit voté le 13 avril prochain. Celui-ci est acté par une délibération spécifique soumis à un vote. Cette délibération est transmise au représentant de l'Etat. Le rapport prévu à l'article L2312.1 du CGCT est transmis par Monsieur le Président de la CCVM aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le conseil communautaire. Il est également transmis en préfecture.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- D'informer sur la situation financière de la communauté de communes et les perspectives budgétaires,
- De présenter les actions mises en œuvre.

Le présent document abordera donc successivement :

- Le contexte socio-économique et l'environnement général ;
- La formation de l'épargne de la Communauté de Communes Vallée de Munster ;
- L'état de la dette ;
- Les orientations budgétaires 2021 ;

A. **LE CONTEXTE SOCIO ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT GENERAL**

La crise sanitaire liée à la COVID-19 est inédite. De nombreux experts soulignent que les références économiques du passé sont abandonnées et relèvent de fortes incertitudes sur l'évolution économique sur les prochaines années.

L'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie, des livraisons de vaccins et des mesures de restrictions imposées pour y faire face. Les gouvernements cherchent à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie en ayant recours, pour certains, à des mesures de confinement qui ont des répercussions à la fois sur l'offre et la demande à l'échelle mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre 2020, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3ème trimestre 2020 dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin 2019.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2ème vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements qui pèsent sur l'activité au 4e trimestre 2020 et sur le 1^{er} trimestre 2021.

L'inflation est quant à elle devenue négative en Europe à -0.2% en août 2020 pour la première fois depuis 2016. L'inflation est anticipée à seulement 1,3 % à moyen terme en Europe, bien en dessous de l'objectif de 2% de la BCE (Banque Centrale Européenne). Cette absence d'inflation devrait durer.

L'évolution sanitaire reste donc cruciale. Le dynamisme de la consommation est incertain ; à la faveur de la forte épargne accumulée pendant le confinement, de l'impulsion du plan de relance et de la progression du pouvoir d'achat sur les deux années, la reprise de la consommation pourrait être plus dynamique qu'attendu, en cas, notamment, de progrès significatif dans le traitement et la maîtrise de l'épidémie. A l'inverse, l'investissement des entreprises pourrait pâtir plus sévèrement qu'anticiper des séquelles de la crise.

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur.

Cette crise a provoqué une forte chute de la croissance économique : baisse record du PIB en France de 8.3 % sur l'année 2020. Toutefois, dans le projet de loi de finances 2021, le gouvernement inscrit un rebond attendu de croissance en 2021. La dette de la France se creuse largement à 117,5 % de son PIB en 2020 avant une possible réduction légère à 116,2 % du PIB en 2021.

L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. En 2021, le déficit public de l'Etat devrait atteindre 10.2 % du PIB.

Le PLF pour 2021 confirme par ailleurs la volonté du Gouvernement de baisser durablement les impôts pesant sur les ménages et les entreprises ; la question de la compensation tout aussi durablement, des pertes de recettes pour les collectivités se posent tout autant ainsi que celle de leur autonomie fiscale pourtant inscrite dans les lois de décentralisation. Dans le cadre du plan de relance, cette stratégie est amplifiée avec la mise en œuvre dès 2021 de la baisse des impôts de production (fiscalité des entreprises). Cette mesure s'ajoutera à la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et à celle de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés. En outre, 1 Md€ de crédits devraient être dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux. L'investissement des entreprises a reculé nettement en 2020 avec la baisse de l'activité et les incertitudes liées au contexte sanitaire, mais devrait croître à nouveau grâce, comme l'espère le Gouvernement, au plan de relance et aux mesures de soutien qui ont préservé la capacité des entreprises à investir. Il pourrait en être de même pour la consommation des ménages avec un rebond espéré d'environ 6 %.

Le soutien de l'emploi reste la priorité du Gouvernement. L'activité partielle sera adaptée au redémarrage de l'économie, à travers le dispositif d'activité partielle de longue durée, jusqu'à 24 mois,

pour aider les entreprises faisant face à une reprise lente. Dans les territoires, l'inclusion numérique constitue un enjeu majeur de la cohésion géographique nationale. Des « Ambassadeurs numériques France Service » seront formés et envoyés dans les territoires pour accompagner les personnes les plus éloignées du numérique. L'objectif étant, par ailleurs, de généraliser la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025.

LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA LOI DE FINANCES

Dans la lignée des dispositifs de soutien aux recettes des collectivités votés dans la troisième Loi de Finances Rectificative (LFR) pour 2020, le PLF 2021 accompagne les collectivités dans la relance. La LFR 3 pour 2020 a mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal, les collectivités d'outre-mer et la collectivité de Corse, afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. Le dispositif d'avances remboursables des droits de mutation à titres onéreux (DMTO) permettra également de préserver les finances des départements. Le PLF pour 2021 comprend des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. Il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la CVAE régionale est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10Md€. Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. **Le bloc communal bénéficiera de 1Md€ de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire** voté en LFR 3 pour 2020.

DES CONCOURS FINANCIERS EN PROGRESSION

A périmètre constant, les concours de l'Etat à destination des collectivités territoriales progressent de +4,8 Md€ par rapport à la LFI 2020. Depuis 2019, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est quasi-stable, à hauteur de 27 Md€. Cette stabilisation s'accompagne d'un effort de solidarité envers les collectivités les plus fragiles avec la poursuite du renforcement de la péréquation verticale en 2021 avec 180 M€ pour les communes, 30M€ pour les EPCI et 10 M€ pour les départements. La dynamique de rattrapage de l'enveloppe de péréquation allouée aux communes des départements d'outre-mer, entamée en 2020, est accélérée, en réalisant en 2021 le tiers restant à réaliser. Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun (DSIL, DETR, DPV et DSID) voient leur niveau historique de 2Md€ en autorisations d'engagement reconduit en PLF 2021. Les régions bénéficient en 2021 de 4,293 Md€ de recettes au titre de la fraction de TVA qui leur a été allouée depuis 2018 en substitution de leur ancienne DGF. En 2021, les départements les plus fragiles se verront allouer 250 M€ de part de TVA, selon des critères de ressources et de charges. La dynamique issue de cette part viendra alimenter dès 2022, un fonds de sauvegarde des départements. Le PLF 2021 tire les conséquences, sur les concours financiers, de la suppression de la taxe d'habitation (TH) ; une dotation nouvelle de 293 M€ est inscrite au bénéfice des régions, en compensation de la perte des frais de gestion de la TH qui leur étaient reversées par l'Etat et, à périmètre constant, les compensations d'exonérations de fiscalité locale diminuent de 2,1 Md€ afin de tenir compte de la suppression des compensations liées à la TH. Cette baisse est neutre pour les recettes du bloc communal ; le montant est intégré au produit global de TH que l'Etat compense aux communes en 2021.

La DGF reste stable en 2021, avec 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements, soit un total de 26,8 Md€. Cette stabilité se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale qui augmentent chacune de 90 M€, de 30 M€ pour la dotation d'intercommunalité, de 10 M€ pour les dotations de péréquation des départements. La contribution économique des entreprises (CET), qui réunit la CVAE et la CFE, verra son taux de plafonnement abaissé de 3 à 2%. En complément de la suppression de la CVAE régionale, le Gouvernement modifie les valeurs locatives des établissements industriels. La règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements est modifiée afin de la rapprocher de celle applicable aux locaux

professionnels, révisée depuis le 1er janvier 2017. En contrepartie, un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat est créé, destiné à compenser des pertes aux communes et aux EPCI.

B. LA FORMATION DE L'EPARGNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Réalisés 2018	Réalisés 2019	Réalisés 2020
Chapitre 70	Produits des services	718 618,80 €	746 936,72 €	596 878,28 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	6 729 265,16 €	6 857 995,40 €	6 780 674,08 €
Chapitre 74	Dotations et subventions	2 122 427,23 €	2 249 813,23 €	2 300 326,97 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	137 566,97 €	113 543,60 €	51 613,89 €
Chapitre 76	Produits financiers (Rbst Intérêt prêt par CN	14 368,66 €	9 909,39 €	5 319,37 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	2 631,19 €	149 779,57 €	572 491,87 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	14 310,41 €	2 904,54 €	14 662,86 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 739 188,42 €	10 130 882,45 €	10 321 967,32 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Réalisés 2018	Réalisés 2019	Réalisés 2020
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 144 882,00 €	3 131 015,60 €	2 899 328,91 €
Chapitre 012	Charges de personnel	849 224,00 €	880 472,39 €	1 134 495,67 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 382 507,00 €	1 171 836,43 €	1 246 684,78 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	834 662,00 €	929 040,62 €	1 250 491,06 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	2 715 386,00 €	2 690 264,65 €	2 570 425,18 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 926 661,00 €	8 802 629,69 €	9 101 425,60 €
EPARGNE DE GESTION		812 527,42 €	1 328 252,76 €	1 220 541,72 €
Chapitre 66	Charges Financières	34 768,00 €	39 048,79 €	33 443,92 €
CAF BRUTE		777 759,42 €	1 289 203,97 €	1 187 097,80 €
Remboursement du capital de la dette		432 961,78 €	472 275,67 €	463 399,12 €
CAF NETTE		344 797,64 €	816 928,30 €	723 698,68 €
ENCOURS DE LA DETTE		3 218 467,26 €	2 746 041,00 €	2 279 639,00 €
Capacité de désendettement		4,14	2,13	1,92
TAUX DE CAF BRUTE		7,99%	12,73%	11,50%
TAUX DE CAF NETTE		3,54%	8,06%	7,01%

avec Emprunt
CNI
construction

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ?

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse. En 2020, la capacité de désendettement estimée de la Communauté de Communes est de 1,92 années.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. En 2020, le taux d'épargne brute de la CCVM devrait se situer aux alentours de 11,50 %.

Le taux d'épargne nette (épargne nette/recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir après remboursement de la dette. Un seuil de prudence autour de 7% est généralement admis. En 2020, le taux d'épargne nette de la CCVM devrait se situer aux alentours de 7,01 %.

C. L'ETAT DE LA DETTE

Le tableau ci-dessous récapitule l'état de la dette pour le budget général 2021.

Deux prêts s'éteignent cette année. La conclusion d'un nouveau prêt de 1.000.000 € pour l'acquisition du foncier du 34 – MDF, la réalisation de travaux d'amélioration thermique et pour les nouveaux locaux de l'OTVM. Ce prêt sera débloqué en cours d'année et la CCVM a la possibilité de renoncer à 40% du montant.

Organisme Prêteur	Montant	Objet du prêt	Date	Durée	Taux Fixe	Capital restant dû	Capital à rembourser en 2021	Intérêts 2021	
Crédit Mutuel	500 000 €	Construction salle de sports	2007				81 122 €	122 €	extinction
Crédit Mutuel	2 000 000 €	Construction CNI + Déchetterie	2011	10	2,90%	117 630 €	117 630 €	1 281 €	extinction
CAF	49 700 €	Espace jeunes	2012	10	0,00%	29 820 €	4 700 €	0 €	
CNC	25 200 €	Equipement numérique ECSG	2015	10	0,00%	24 027 €	3 428 €	0 €	
Crédit Mutuel	650 000 €	Polique déchets 2017-2019	2016	15	1,00%	487 500 €	43 333 €	4 713 €	
Caisse d'Epargne	400 000 €	renégociation construction crèche + toiture ECSG	2016	10	1,40%	200 000 €	40 000 €	2 590 €	
Crédit Mutuel	1 580 000 €	Déploiement de la fibre optique	2018	15	1,15%	1 343 000 €	105 332 €	14 991 €	
Banque Populaire	1 000 000 €	acquisition foncier du 34 MDF + locaux OTVM	2021	15	0,59%	1 000 000 €	66 664 €	5 751 €	non débloqué / sur une année pleine
Total	6 204 900 €					3 201 977 €	395 545 €	23 697 €	
						avec le prêt banque pop	462 209 €	29 448 €	

Monsieur Jean ELLMINGER souligne que le ratio de désendettement est exceptionnel du fait que les dettes sont concentrées sur les budgets annexes.

Etat de la dette pour le budget Centre aquatique au 01/01/2021

Le prêt de la banque populaire ne devrait pas être débloqué avant la fin de l'année 2021, malgré un montant de prêt plus important compte tenu du montant des réduits des intérêts, la charge ne sera pas plus importante pour le budget centre aquatique que précédemment. La CCVM a la possibilité de renoncer à 40% du montant.

Organisme Prêteur	Montant	Objet du prêt	Date	Durée	Taux Fixe	Capital restant dû	Capital à rembourser en 2021	Intérêts 2021	
Crédit Mutuel	970 436 €	Construction centre aquatique	2011	10	2,90%	82 340 €	82 340 €	897 €	extinction
Banque Populaire	2 300 000 €	Financement travaux bien être /Fitness et projet aqualudique	2021	15	0,59%	2 300 000 €	153 336 €	12 970 €	non débloqué / sur une année pleine
Total	3 270 436 €					2 382 340 €	82 340 €	897 €	

Etat de la dette pour le budget MDF au 01/01/2021

Un prêt d'un montant maximum de 500.000 € sera contracté cette année pour l'acquisition du foncier lié à la Maison du Fromage. Il est précisé qu'auparavant le budget payait une participation à la redevance versée à Elitest. Là encore, la collectivité a la faculté de renoncer à 40% du montant du prêt.

Organisme Prêteur	Montant	Objet du prêt	Date	Durée	Taux Fixe	Capital restant dû	Capital à rembourser en 2021	Intérêts 2021	
Crédit agricole	1 700 000 €	Construction MDF	2010	20	3,74%	943 231 €	87 031 €	34 065 €	
Crédit Mutuel	750 000 €	Construction MDF	2011	20	4,40%	482 567 €	35 937 €	20 645 €	
Banque Populaire	500 000 €	acquisition foncier MDF + travaux scénos	2021	15	0,59%	500 000 €	33 336 €	2 876 €	non débloqué / sur une année pleine
Total	2 950 000 €					1 925 798 €	122 968 €	54 710 €	
						avec le prêt banque pop	156 304 €	57 586 €	

Etat de la dette pour le budget Fromagerie au 01/01/2021

Organisme Prêteur	Montant	Objet du prêt	Date	Durée	Taux Fixe	Capital restant dû	Capital à rembourser en 2021	Intérêts 2021	
Crédit agricole	700 000 €	Construction Fromagerie	2012	20	4,50%	484 020 €	32 016 €	21 248 €	
Crédit Mutuel	90 000 €	Prêt travaux complémentaires	2016	10	1,25%	46 404 €	9 046 €	538 €	
Banque Populaire	70 000 €	acquisition foncier de la fromagerie	2021	15	0,59%	70 000 €	6 668 €	397 €	non débloqué / sur une année pleine
Total	860 000 €					600 424 €	41 062 €	21 786 €	
						avec le prêt banque pop	47 730 €	22 183 €	

Etat de la dette pour le budget Chaufferie bois au 01/01/2021

Organisme Prêteur	Montant	Objet du prêt	Date	Durée	Taux Fixe	Capital restant dû	Capital à rembourser en 2021	Intérêts 2021
Crédit Mutuel	450 000 €	Construction Chaufferie	2012	20	1,95%	307 752 €	23 538 €	5 830 €
Crédit Mutuel	150 000 €	Prêt travaux complémentaires	2014	20	2,65%	112 990 €	6 760 €	2 928 €
Total	600 000 €					420 742 €	30 298 €	8 758 €

D. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Depuis plusieurs années, la CCVM s'attèle à :

- La recherche active de subventions et d'économies via des mutualisations notamment et des groupements de commande
- La maîtrise et l'efficacité des dépenses de fonctionnement
- Réaliser des investissements qui concourent au développement de la vallée et à améliorer les conditions de vie des habitants de la vallée
- Maîtriser l'endettement
- Disposer d'un niveau d'épargne nette suffisant pour préserver la capacité à investir, couvrir les dépenses imprévues et les moindres recettes.

Fin 2019, la situation financière de la CCVM était bonne, ce qui a permis d'affronter le contexte sanitaire exceptionnel de l'année 2020. Les perspectives très incertaines et les impacts de la crise économique attendus en 2021, 2022 et 2023 fragiliseront la situation financière de la CCVM. Il s'agit de trouver un juste équilibre entre la nécessaire prudence dans la gestion budgétaire et le financement des mesures de soutien et les investissements structurants nécessaires sur le mandat à venir.

Il est important de mettre en œuvre les projets imaginés dans le POCE – Pacte Offensive Croissance Emploi –, dans le dispositif Centralité rurale ou tout prochainement dans le dispositif Petites Villes de Demain et le plan de relance gouvernemental, d'autant plus que l'Etat est prêt à s'engager auprès des collectivités pour des programmes ayant trait à la rénovation des logements, à la mobilité douce, à l'économie, à la reconversion des friches et au développement des services aux habitants.

1. Section de fonctionnement du budget général

Au niveau des dépenses de fonctionnement, outre les services traditionnels que la CCVM assume, en 2021, des crédits supplémentaires sont inscrits pour :

- le fonctionnement de l'Espace France Service,
- l'appui au démarrage du tiers lieu via une mise à disposition gracieuse de locaux qui vont faire préalablement l'objet d'une réhabilitation
- le démantèlement de l'ancien réseau Numericable avec un maître d'œuvre qui serait embauché à la mission. Il est précisé que la cabinet FIDAL nous assiste pour obtenir une participation financière de l'ancien délégataire du réseau SFR.

- les études pour la définition du programme Petites Villes de demain mais aussi sur la mobilisation du foncier pour de l'accueil d'activités économiques

Besoins de financement des budgets annexes et des partenaires :

Les subventions de fonctionnement aux budgets annexes et au syndicat mixte d'aménagement de la montagne sont prévues à la hausse compte tenu des fermetures administratives des établissements (MDF, Centre aquatique, remontées mécaniques) qui sont privés des recettes commerciales alors que les frais fixes de fonctionnement (entretien et maintenance du bâtiment, personnel) sont à assurer. C'est ainsi une somme de 1.400.000 € qui sera à prévoir pour le financement des budgets annexes.

Pour le syndicat mixte, l'absence d'exploitation des remontées mécaniques va engendrer une baisse de l'ordre de 100.000 € sur la saison qui sera à prendre en charge par les 2 adhérents (CEA et CCVM), les frais de déneigement sont à la hausse et les recettes liées à la taxe sur les remontées mécaniques (3 % du Chiffre d'affaire) sont très incertaines, un dispositif de compensation est imaginé mais les contours restent flous à ce jour. Dans ce contexte, les investissements du syndicat mixte seront réduits sur l'année 2021 et les fonds versés seront majoritairement destinés à couvrir les besoins de fonctionnement, une enveloppe de 350.000 € est programmée.

Au niveau des subventions, l'enveloppe reste stable au niveau de l'Office de tourisme avec 300.000 € et une participation au financement de l'animateur numérique du territoire qui est mutualisé, de l'école de musique avec 52.000 €, de la boutique Coup de Pouce 15.000 €. Les demandes de soutien pour des festivités et manifestations sont en baisse compte tenu du contexte sanitaire. Une enveloppe est prévue pour répondre aux demandes qui arriveraient au fil de l'eau.

Chapitre 67		2018	2019	2020	2021
	Centre aquatique	676 590 €	671 533 €	417 162 €	950 000 €
67441	Subvention d'équilibre	550 000 €	550 000 €	284 290 €	900 000 €
6748	Mission enseignement natation	126 590 €	121 533 €	132 872 €	50 000 €
	Fromagerie	38 000 €	60 000 €	55 500 €	56 000 €
67441	Subvention d'équilibre	38 000 €	60 000 €	55 500 €	56 000 €
	Maison du Fromage	120 000 €	132 000 €	163 500 €	300 000 €
67441	Subvention d'équilibre	120 000 €	132 000 €	163 500 €	300 000 €
	Chaufferie Bois				60 000 €
6748	Subvention exceptionnelle				60 000 €
Total Budgets annexes		834 590 €	863 533 €	636 162 €	1 366 000 €
Chapitre 65		2018	2019	2020	2021
Investissement et fonctionnement du syndicat mixte Montagne		410 871 €	289 666 €	297 801 €	350 000 €

Les chapitres 011 liés aux charges à caractère général, les charges financières ainsi que les reversements de fiscalités aux communes et autres prélèvements devraient être au même niveau qu'en 2020. Un virement pour financer la section d'investissement à hauteur de 800.000 € devrait être dégagé.

Au niveau du personnel, l'année 2021 est marqué par un renforcement des équipes de la CCVM et **le chapitre 012 est évalué à 1.230.000 €.**

Déjà évoqué en 2020, mais retardé en raison de la crise sanitaire et des échéances électorales, l'embauche d'un responsable des services techniques est prévue au mois d'avril 2021, un chargé de mission développement éco-tourisme arrive dès le mois de mars 2021. Pour l'heure, le fonctionnement de France Services est prévu en interne par le pool accueil -comptabilité avec le renfort d'un agent détaché de la direction départementale des finances publiques et le recours à un animateur numérique financé en tout ou partie par l'Etat dans le cadre de France Relance. En fonction de la fréquentation de France Services, il pourra être nécessaire de renforcer le pool accueil -comptabilité afin que les missions comptables soient toujours assurées de manière satisfaisante et dans les délais.

Pour le moment, en raison du contexte sanitaire, le remplacement du responsable de l'espace culturel St Grégoire n'est pas prévu. L'intérim sur le poste est assuré par la chargée de communication et la DGA. Un rédacteur principal a demandé à suivre un congé de formation professionnelle en vue d'une reconversion. Sa demande est en cours d'instruction, le centre de gestion a été interrogé sur son éventuelle participation aux frais de formation et de salaire.

L'embauche d'un chef de projet petite ville de demain, soutenu par les partenaires du programme, pourrait aussi être décidé en fonction de l'ampleur des actions retenues.

Le bilan social 2019 est joint au présent DOB – les éléments ont légèrement varié compte tenu de la prise de compétence médiathèque (intégration de 4 agents) - 2 agents ont demandé à bénéficier de disponibilité pour convenance personnelle. L'année 2020 est également marquée par un absentéisme plus important essentiellement lié au COVID, beaucoup d'agents ayant été malheureusement malades au printemps.

La section de fonctionnement devrait s'approcher de la somme de 11.200.000 €, elle était de 11.600.000 € dans les prévisions 2020.

Au niveau des recettes, il n'est pas prévu d'augmentation de la fiscalité locale, soit une stabilité depuis 6 ans.

Pour mémoire, il est rappelé les taux votés en 2020 :

- Taxe foncière : 3,53%
- Taxe foncière non bâti : 24,28 %
- CFE : 25,22 %

Le montant du chapitre 73 – Impôts et taxes est fixé de manière prévisionnelle à 6.700.000 €.

L'année 2021 est marquée par la première année d'application, pour les collectivités, de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A compter de 2021, la CCVM percevra une part de taxe sur la valeur ajoutée ainsi que la taxe d'habitation qui continuera à s'appliquer sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à la résidence principale. En 2021 est également mise en œuvre une autre réforme fiscale, à savoir la diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels, avec pour conséquence une baisse dans la même proportion de la taxe foncière bâtie (TFB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) qu'ils génèrent. Ces diminutions des recettes des communes et de la CCVM seront prises en charge par l'Etat en ce qui concerne le dynamisme des bases (mécanisme de dégrèvement). En revanche, les hausses de taux ne seront pas compensées.

Il est donc prudent d'anticiper une baisse de la CFE et de la CVAE, dont il est délicat d'appréhender l'ampleur exacte. D'autant plus que l'impact du dégrèvement exceptionnel accordé par la CCVM et l'Etat en 2020 pour les entreprises touristiques aura lieu cette année à hauteur de 55.000 € à charge pour la CC

Au niveau de la taxe foncière, l'Etat prévoit une revalorisation de 0,20% des bases logements, terrains, et locaux industriels et de la base minimum CFE de +0,60 %

Au niveau de la taxe de séjour, il est proposé d'inscrire les mêmes recettes que celles perçues en 2020 (habituellement le produit de la taxe de séjour est supérieur de l'ordre de 100.000 €).

En ce qui concerne, la TEOM, il est rappelé que La TEOM s'applique à toutes les propriétés bâties assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en sont temporairement exonérées, hors locaux industriels. Elle est établie à partir de la valeur locative des locaux. Le taux de TEOM sur le territoire de la CCVM est actuellement fixé uniformément à 10,72%. Pour mémoire : La collectivité avait fait le choix en 2020 de baisser le taux compte tenu de l'adhésion de la population aux nouveaux services mis en place : collecte des recyclables, optimisation des circuits de la mini benne.

FISCALITE	2020	Prévisions 2021
Fiscalité ménage et CFE	4 206 600 €	4 205 000,00 €
CVAE	585 000 €	500 000,00 €
TASCOM	72 000 €	68 500,00 €
IFER	76 500 €	77 000,00 €
Autres impositions	5 400 €	5 000,00 €
TEOM	1 625 000 €	1 640 000,00 €
GEMAPI	33 400 €	33 000,00 €
Taxe de séjour	168 000 €	170 000,00 €
Taxe remontées mécaniques	8 800 €	1 500,00 €
TOTAL	6 780 700 €	6 700 000 €

Au niveau des dotations / participations – Chapitre 74, les recettes attendues sont de 2.065.000 €

La Loi de Finances pour 2021 ne prévoit pas la création de nouvelles variables d'ajustement.

Néanmoins, La CCVM ne percevra plus la compensation fiscale au titre des exonérations de taxe d'habitation. Cette compensation est intégrée à la fraction de TVA calculée suite à la suppression de la TH sur les résidences principales (chapitre 73). En effet, les exonérations concernées par cette compensation payée par l'Etat ne s'appliquaient que sur les résidences principales et non sur les résidences secondaires ou les autres locaux. Aussi, le chapitre 74 est en baisse mécaniquement, par rapport à l'année passée.

Le chapitre 70 – produits des services devraient s'améliorer par rapport à l'année 2020 et s'établir à 650.000 € : les services d'accueil de la petite enfance et d'accueil de la jeunesse devraient pouvoir être assurés toute l'année mais avec une jauge réduite d'où une baisse des recettes

Le chapitre 75 – produits de gestion courante qui comprend notamment les locations d'immeubles devrait se situer à son niveau de 2020 (50.000 €). Le budget ne prévoit pas de location sur l'année 2021 pour des manifestations sportives, des représentations à l'espace culturel...

Les autres recettes sont issues du résultat de fonctionnement reporté de l'année 2020 de presque 1.610.000 € et de l'amortissement des subventions pour environ 100.000 €.

2. Section d'investissement du budget général 2021 : proposition du président sur l'orientation des dépenses

Il est précisé qu'il s'agit des projets recensés à ce stade de l'élaboration budgétaire et qu'en fonction des possibilités financières certains choix devront être réalisés par le conseil communautaire. L'enveloppe disponible pour les projets nouveaux est de 900.000 € qui pourrait être répartie comme suit :

Economie : 150.000 €

- Poursuite de l'opération OCM : aide aux entreprises et commerçants et soutien aux actions de dynamique commerciale sous réserve de l'engagement des partenaires
Zones d'activités : réflexion sur la mobilisation des friches industrielles et touristiques (frais d'études) – mise en place d'une signalétique des zones de la CCVM
- Projet d'aménagement du rond-point d'entrée de Vallée (maîtrise d'œuvre)

Tourisme : 250.000 €

- Subvention d'équipement pour le budget Maison du Fromage (travaux d'isolation du Hoistock – renouvellement des équipements obsolètes – nouvelle scénographie) 250.000 €

Déchets : 125.000 €

- Renforcement du parc des points d'apport volontaire pour la collecte des emballages ménagers et du verre
- Adaptation du centre de valorisation pour le rendre adapté aux nouvelles consignes de tri

Mobilité : 50.000 €

- Création de la voie douce Centre aquatique – centre-ville de Munster et ultérieurement desserte de la Maison du Fromage – Poursuite aménagement itinéraire doux zone Hilti

Aire d'accueil des gens du voyage : 60.000 € de participation à l'aire d'accueil de grand passage à l'échelle du bassin de vie

Bâtiments : 120.000 € patrimoine général et 100 000 € Centre aquatique

- Réalisation de l'Adap
- Dispositif de rafraîchissement de l'espace culturel St Grégoire (enveloppe TSA en recettes) en fonction des annonces gouvernementales sur la possibilité d'exploiter les locaux
- Dispositif de rafraîchissement de la salle de réunion de la Maison des services
- Problème de toiture – Crèche de Munster
- Travaux annuels au centre aquatique (100.000 €)

Habitat :

Enveloppe vivre mieux : 15.000 € - subvention versée aux personnes privées pour des travaux d'amélioration de leur habitat sous conditions de ressources.

Dette – remboursement du Capital de la dette :

Entre 400 et 450.000 € seront destinés au remboursement du capital de la dette en fonction du déblocage du prêt de 1.000.000 €

Les restes à réaliser en dépenses :

RAR Dépenses	2 431 000,00 €
Fibre	68 000,00 €
Baby escalade - Subvention	15 000,00 €
Subvention investissement matériel CNI	25 000,00 €
Subvention investissement projet immo CNI	469 000,00 €
Aide OCM	149 000,00 €
terrain SNCF Wihr au Val	47 000,00 €
Domaine MDF Maison blanche	598 000,00 €
Travaux réhabilitation thermique maison blanche	150 000,00 €
Nouveaux locaux OTVM - acompte	200 000,00 €
Travaux divers bâtiments (centre de valorisation, France services)	25 000,00 €
acquisition bac OM et conteneur pav	50 000,00 €
ordinateurs FS - nouveau standard téléphonique et copieur siege et FS	40 000,00 €
Ecran de projection salle du CC + anneau de préhension benne Centre valo	20 000,00 €
Remboursement anticipé solde prêt salle de sport Muhlbach	82 000,00 €
Op compte de tiers Travaux préalables	134 000,00 €
Etude amo levés topo	8 000,00 €
Levés topographiques eau et assainissement	351 000,00 €

Au niveau des recettes d'investissement, la section devrait être équilibrée compte tenu du report d'investissement positif, de l'affectation du résultat de l'année 2020, du produit des amortissements, des subventions d'équipement, du virement de la section de fonctionnement et du FCTVA.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget principal M14 2021.

POINT 7 – TRANSPORT

7.1. Prise de la compétence mobilité par la CC Vallée de Munster – Point présenté par Pierre DISCHINGER

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a pour objectif de moderniser l'approche réglementaire des transports, d'adapter la réglementation aux enjeux actuels, et surtout, d'assurer une couverture complète du territoire français par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).

Elle organise une nouvelle articulation de la gouvernance entre la Région qui assure la coordination du maillage de la mobilité au-delà du ressort intercommunal (AOMR) et les communautés de communes qui peuvent devenir Autorité organisatrice de la mobilité locale (AOML).

Cet objectif passe par la possibilité pour les communautés de communes de prendre la compétence mobilité avant le 31 mars 2021. À défaut, la Région est compétente.

La loi fait passer d'une logique de transports et d'infrastructures à une logique de mobilités et de services qui prend en compte de nouvelles modalités d'organisation : autopartage, covoiturage, engins de déplacement personnel... Elle vise également à s'articuler avec les politiques environnementales, notamment en matière de réduction des pollutions atmosphériques.

La compétence mobilité de l'AOM est définie en 6 catégories de services :

- Service régulier de transport public de personnes ;
- Service de transport à la demande ;
- Service de transport scolaire ;
- Services des mobilités actives (= marche à pied et vélo) ;
- Service des mobilités partagées (= covoiturage) ;
- Service des mobilités solidaires (= mesures en faveur des personnes à mobilité réduite).

Cette compétence mobilité n'est pas séable mais elle peut s'exercer à la carte, c'est-à-dire que la communauté de communes reste libre de choisir de mettre en place le ou les services les plus adaptés aux besoins de mobilité du territoire. La mise en place de tels services sera avant tout liée à la capacité financière de la communauté de communes.

Les services dépassant le ressort territorial de la communauté de communes demeurent de compétence régionale et n'ont pas vocation à être remis en cause.

La LOM prévoit également que la communauté de communes qui prend la compétence mobilité et devient AOM locale ne se voit pas automatiquement transférer les services régionaux effectués intégralement dans son ressort territorial. Le transfert ne se fera que si et seulement si la communauté de communes le demande. Cette disposition concerne les lignes régulières, le transport scolaire et le transport à la demande.

Les obligations pour la Région en tant qu'AOM régionale repose sur la définition de bassins de mobilité et l'obligation de coordonner ces bassins de mobilités, et pour la communauté de communes qui choisit de devenir AOML, sur la création du Comité des partenaires se réunissant au minimum une fois par an pour informer et concerter sur sa politique de mobilité.

Les enjeux pour la Communauté de Communes de la Vallée de Munster portent sur sa maîtrise et son pouvoir d'action pour répondre aux besoins futurs de mobilité sur le territoire. La CCVM s'est déjà investie avec succès lors de la création du Trans'Vallée. Elle se placerait également en position d'interlocuteur et d'acteur à part entière avec la Région et d'autres partenaires dans la construction de ses projets en matière de mobilité.

Monsieur le Président précise que ne pas prendre cette compétence nous éloignerait des grandes instances décideuses.

Ces explications apportées,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-17, relatif aux modifications de prise de compétence des établissements publics de coopération intercommunale,

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

VU le Code des transports, et notamment son article L.1231-1-1,

VU l'avis favorable de la Commission Cadre de vie réunie le 23 février 2021 et du Bureau du 9 mars 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

DE PRENDRE la compétence « mobilité » avec effet au 1^{er} juillet 2021 et charge M. le Président de consulter les Conseils municipaux des communes membres ;

DE NE PAS DEMANDER, pour le moment, à la Région le transfert des services réguliers de transport publics, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la Région assure actuellement dans le périmètre de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster ; la Communauté de Communes de la Vallée de Munster conserve cependant la faculté de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L.3111-5 du Code des transports ;

D'AUTORISER M. le Président à signer tous les documents afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT 8 – INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

8.1. Numéricâble : Demande de subvention pour le démantèlement du réseau et assistance pour obtenir une indemnisation ou une intervention du délégataire

Point reporté à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

8.2. Déchets – Avenant n° 3 au marché d'exploitation du Centre de Valorisation – collecte benne à verre – Point présenté par Jean-François KABUCZ

Compte tenu de la mise en place d'une benne à verre au Centre de Valorisation pour le vidage des conteneurs non accessibles par le camion de vidange de la société RECYCAL, il convient de rajouter au marché initial d'exploitation du Centre de Valorisation le transport de cette benne jusqu'à l'exutoire.

Il est proposé qu'à compter du 1^{er} mars 2021, la collecte de la benne à verre située au Centre de Valorisation soit effectuée par la société SUEZ à raison d'un nombre de collectes estimé à 6 collectes par an. Ainsi, il convient de modifier l'article 1.2.9 du CCTP relatif à l'exploitation du centre de valorisation.

Compte tenu de la revalorisation des prix du marché au 1^{er} janvier 2021, la collecte d'une benne est fixée à 82,89 € HT pour l'année à venir, soit un montant estimatif additionnel pour la collecte de la benne à verre de 497,34 € HT. Le traitement du verre collecté sera facturé à la CCVM directement par le repreneur.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer l'avenant N°3 au marché d'exploitation du centre de valorisation.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à réaliser toutes formalités utiles.

8.3. Calendrier des réunions

Commission Piscine le 22 mars 2021 à 14h30

Commission Culture le 30 mars à 18h00

Réunion bureau /Finances le 08 avril 2021 : Budget Primitif du budget général 2021

Réunion Conseil Communautaire le 15 avril 2021 : Budget Primitif du budget général 2021 / taux d'imposition 2021

Monsieur Jean-Daniel CHAPOT s'interroge sur la possibilité d'ouverture d'un centre de vaccination à Munster. Monsieur le Président répond que ce n'est pas un sujet oublié au niveau de la CCVM. Depuis peu, il y aurait la possibilité d'ouvrir un centre sur Munster mais ce projet présente des difficultés logistiques pour lesquelles des discussions sont en cours et nécessite le feu vert de la Préfecture et de l'ARS. Ce centre de vaccination sera porté conjointement par la Ville de Munster et la CCVM. Les collectivités n'étant pas compétentes en matière de sanitaire, les coûts de mise en place sont importants. Depuis le mois de janvier, Monsieur WEICK représentant le cabinet de soins infirmiers travaille en étroite collaboration avec nos services pour faire aboutir ce projet.

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion du conseil communautaire se fera à nouveau à l'espace culturel, les lieux permettant de respecter la distanciation sociale nécessaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 40.